

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (24) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, LETEROUIN Corinne, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, de LA CHAPELLE Grégory, SCOTTON Aude, BUREL Sylvia, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle, SICARD Rudy.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (3) :

Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à Brice VANDEPITTE
Laurent CHAUMARD a donné pouvoir à Elisabeth EMONET
Kamila MORISET a donné pouvoir à Frédéric GONDA

ABSENTS EXCUSES (2) :

Flavien LEGER - Vincent GASCA

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 septembre 2024

Date d'affichage : 9 septembre 2024

Elisabeth EMONET a été élue secrétaire de séance.

Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le : 17-09-2024
Et publication le : 18-09-2024
Le Maire,



Création et suppression de postes - Rentrée scolaire 2024/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier les postes ci-dessous pour la rentrée scolaire 2024/2025,

SERVICE ENTRETIEN

- La suppression d'un poste d'adjoint d'entretien à temps non-complet (24.43/35^{ème}), au grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C, à compter du 1^{er} octobre 2024 et la création d'un poste d'agent d'entretien, à temps non-complet (18.06/35^{ème}), au grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C, à compter du 1^{er} octobre 2024,
- La suppression d'un poste d'adjoint d'entretien à temps non-complet (24.32/35^{ème}), au grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C, à compter du 1^{er} octobre 2024 et la création d'un poste d'agent d'entretien, à temps non-complet (27.08/35^{ème}), au grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C, à compter du 1^{er} octobre 2024,
- La création de 5 postes d'agent d'entretien, à temps non-complet (7.30/35^{ème}), au grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C, à compter du 20 septembre 2024,

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires sur les postes, les fonctions pourront être exercées par des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des grades concernés. Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération n° 2021-32 en date du 1^{er} mars 2021 est applicable.

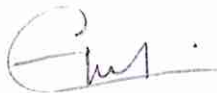
Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De modifier** le tableau des emplois comme vu ci-dessus ;
- **De prendre acte** que les crédits correspondants sont prévus au budget de la collectivité ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 16 septembre 2024

Le secrétaire de séance,
Elisabeth EMONET



Le Maire,
Michel BEAL

